

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS394

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« dans le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge tels que définis à l'article L. 6112-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge dans la définition des projets territoriaux de santé.